

ARRONDISSEMENT
DE
MONTAUBAN

SIEEOM du Sud-Quercy

ZA du Rival Haut - 82130 LAFRANCAISE

Délibération n°8

Objet : Avenant à la convention avec EcoDDS

Date de convocation :
08/02/2018

Date d'affichage :
08/02/2018

Nombre de Membres en exercice :
29

Nombre de présents :
17

Nombre de votants :
18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

L'an deux mille dix-huit,
le 22 février à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni au siège du SIEEOM du Sud-Quercy, ZA du Rival Haut, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Hervé ASTRUC, Chantal COMBALBERT, Alain GAMBAROTTO, Jacques JOFRE, Valérie JOUANNY suppléante d'Agnès PALMIE, José LACOMBE, Philippe LAFAGE, Michel LAMOLINAIRIE, Kléber LEYGUE, André MAGNAC, Bernard NOUGAYREDE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Guy PORTAL, Hervé QUET, Gilbert ROZES, Eliette RUELLE, Jean-Luc SILOT.

Pouvoir : M. Alain MALMON a donné pouvoir à M. Michel LAMOLINAIRIE.

Excusés : Mesdames et Messieurs Sylvie BOUDIE, Didier CASSAGNEAU, Philippe CHERON, Benoît DECAUNES, Joëlle DELTEIL, Gaylord DENAX, Dominique FORNERIS, Christian LESTRADE, Jean PRADIN, Stéphan RADOMSKI-LASINSKA, Daniel RESONGLES.

Secrétaire de séance : M. Gilbert ROZES.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération n°17 du 26 mars 2013 qui l'autorisait à signer la convention de collecte des Déchets Diffus Spécifiques des ménages avec l'éco-organisme EcoDDS.

Il informe les membres du Comité Syndical que l'éco-organisme EcoDDS propose de signer un avenant n° 1 à cette convention qui augmente les soutiens financiers versés à la collectivité pour assurer la collecte sur les déchèteries.

Il donne lecture du projet d'avenant n°1 à la convention avec EcoDDS.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

Valide la proposition de son Président,

Autorise son Président à signer l'avenant n°1 à la convention avec EcoDDS,

Autorise son Président à signer tous les documents et les pièces relatifs à la présente délibération.

- ADOPTÉE -

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE

SIEEOM
Sud-Quercy
TRONS pour RECYCLER